



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

<u>Présents</u>	Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos MM. Jasemin – Sénécal
<u>Assistent</u>	Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
<u>Excusé</u>	M. Le Nagard

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



FORMATION ACCOMPAGNATEURS ÉQUIPES FOOT ANIMATION

Cette formation qui aura lieu le **samedi 26 novembre de 8h00 à 12h00 au DVOF**, permettra aux stagiaires de :

- * Connaître le rôle d'accompagnateur d'équipe et en assurer les missions ;
- * Maîtriser l'ensemble des étapes d'organisations des jours de match (logistique, sécurité, ...)
- * Appréhender les lois du jeu.

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 20 11 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire des centres n° 19 Challenge U10 et n° 6 Challenge U11, à 9h30 au lieu de 11h00.

ADAMOIS OL : Mail du 21 11 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur critères U10/U11 du 19 11 22 contre ERMONT ACF. La commission vous demande de lui transmettre rapidement les feuilles de match papier

ARGENTEUIL RC : Mail du 15 11 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur critérium U12 Avenir du 19 11 22

ARGENTEUIL RC : Mail du 15 11 22

Pris note de l'adresse du stade pour le plateau U8 niveau 2 du 26 11 22, à savoir :
Stade Auguste Delaune – 5, Place des Vosges - 95100 ARGENTEUIL
La commission vous demande de prévenir les clubs qui doivent se déplacer

ARGENTEUIL RC : Mail du 18 11 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire des centres n° 11 Challenge U10 et n° 19 Challenge U11, à 9h30 au lieu de 11h00.

BEAUCHAMP AS : Mail du 20 11 22

Pris note de la réception de votre feuille de présence réclamée de vos équipes U6/U7 sur plateau du 08 10 22 à MONTMORENCY FC.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 13 11 22

Pris note de la réception des feuilles de critérium U12/U13 réclamées.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 20 11 22

Pris note du forfait général de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 – série 2 – groupe D

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 15 11 22

Pris note de l'adresse du stade pour tous les plateaux U6/U7 & U8/U9, à savoir :
Stade Raymond Fosset – Rue Roger Salengro – 95270 ST MARTIN DU TERTRE
La commission vous demande de bien vouloir renseigner cette adresse dans FAL

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 19 11 22

Pris note de la réception de votre feuille de présence réclamées, de vos équipes U6/U7 sur plateau du 08 10 22 à BELLOY ST MARTIN ASC. La commission vous demande de la déposer dans FAL. Aucun document ne doit être transmis à la commission.



CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 21 11 22

Pris note de votre interrogation concernant l'inscription de votre équipe U12/U13 sur la Coupe U12. Pour tous les clubs n'ayant qu'une équipe U12/U13 d'engager en critérium, la commission a intégré cette équipe sur le Festival Foot U13

COURDIMANCHE AS : Mail du 19 11 2022

Pris note de votre demande de déplacer le centre du plateau U9 du 26 11 22. Malheureusement la commission ne peut accéder à votre demande.

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 12 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 le 03 12 22

EAUBONNE CSM : Mail du 20 11 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur la rencontre n° 25266758 du 19 11 22 – critérium U10/U11 contre GOUSSAINVILLE FC. La commission vous demande de lui faire parvenir rapidement la feuille de match papier

ECOUEN FC : Mail du 20 11 22

Pris note de l'adresse du stade pour le centre n° 29 Challenge U10 du 26 11 22, à savoir :
Stade Municipal – Avenue du Maréchal Foch à ECOUEN. Coup d'envoi des rencontres à 11h00

ENTENTE MMB : Mail du 21 11 22

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du center n° 11 Challenge U11, à savoir : Stade des Marboulus – 18 Chemin de l'Isle 95550 BESSANCOURT

Pris note de votre demande de modification d'horaire du centre n° 11 Challenge U11 à 9h30 au lieu de 11h00. La commission vous demande de prévenir vos adversaires.

ENTENTE SSG : Mail du 21 11 22

Pris note de la réception des feuilles de présence réclamées, de vos équipes U6/U7 à ERMONT AMS. La commission vous rappelle que toutes les feuilles de présence ou de plateau doivent être déposées directement dans FAL même si vous êtes club visiteur.

ENTENTE SSG : Mail du 21 11 22

Pris note de votre remarque concernant l'amende de 30€. Celle-ci concerne la non-transmission de la feuille de plateau (récapitulative) et non la feuille de présence.

ENTENTE SSG : Mail du 21 11 22

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour forfait non-avisé de vos équipes U6/U7 sur plateau à BRUYERES BERNES USM. Après vérification la commission n'a jamais reçu ce mail car l'adresse du destinataire sur votre mail du 03 10 22 est incorrecte.

ENTENTE SSG : Mail du 21 11 22

Pris note de l'adresse des stades pour les plateaux. La commission vous demande de les renseigner dans FAL

ERMONT AMS : Mail du 18 11 22

Pris note de votre réponse sur l'appel de feuilles de présence de vos équipes U8/U9 sur plateau du 01 10 22.
Pris note de la réception de la feuille réclamée

GARGES LES GONESSE FCM : Mail du 17 11 22

Pris note de l'engagement de vos équipes U12 sur la Coupe U12

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 17 11 22

Pris note de vos remarques sur rencontre de critérium U12 Avenir du 12 11 22 au COSMO TAVERNY.



HERBLAY ES : Mail du 21 11 22

Pris note de votre accord pour modification de l'horaire du centre n° 11 - Challenge U11 à ENTENTE MMB samedi 26 11 22

HERBLAY ES : Mail du 21 11 22

Pris note de votre impossibilité de jouer les 4 rencontres de critérium U12/U13 contre MONTMAGNY SORTS à 13h30. La commission vous demande de voir avec le club adverse pour avancer l'horaire des premières rencontres à 11h30. La commission vous rappelle que toutes les demandes de modification d'horaire ou de stade doivent se faire via FOOTCLUB

HERBLAY ES : Mail du 21 11 22

Pris note de votre demande de l'adresse du centre n° 5 et 28 des challenges U11. La commission vous demande de consulter les adresses sur le site du DVOF – rubrique Club ou de voir directement avec le club recevant

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 18 11 22

Pris note de votre demande concernant les amendes pour non-transmission des feuilles de présence et feuilles de plateau. Après vérification la commission transmet au secrétariat l'annulation de l'amende de 30€ pour non-transmission de feuille de plateau, mais il manque toujours la feuille de présence du club de CERGY PONTOISE FC et vous n'avez mentionnée aucune remarque sur ce sujet dans FAL

LE THILLAY ESM : Mail du 18 11 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuille de présence de votre équipe U9 N2 du 01 10 22.

MARLY LA VILLE ES : Mail du 18 11 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur centre n° 20 Coupe U12 au COSMO TAVERNY le 19 11 22

MARLY LA VILLE ES : Mail du 21 11 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire du centre n° 24 du Challenge U10 à MARLY à 10h00 au lieu de 11h00

MENUCOURT AS : Mail du 17 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 19 11 22

PARMAIN AC : Mail du 20 11 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 03 12 22. Le centre est transféré dans son intégralité à ENTENTE BEAUMONT MOURS

PARMAIN AC : Mail du 20 11 22

Pris note de la feuille de présence réclamée, de votre équipe U6/U7 réclamée. La commission vous demande de la déposer dans FAL.

PONTOISIENNE JS : Mail du 21 11 22

Pris note de vos explications sur l'organisation du centre de Coupe U12

ST BRICE FC : Mail du 18 11 22

Pris note de vos explications quant à l'appel de feuille de critérium U12 Avenir du 22 10 22. Après vérification la commission annule le 2^{ème} appel de feuille de rencontre

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 20 11 22

Pris note de la feuille de présence réclamée, de votre équipe U6/U7 du 19 11 22. La commission vous demande de la scanner et la déposer dans FAL. Depuis le début de saison la commission ne doit plus réceptionner de feuilles



ST PRIX ES : Mail du 21 11 22

Pris note de vos explications sur l'organisation du centre de Coupe U12 à la PONTOISIENNE JS

ST PRIX ES : Mail du 21 11 22

Pris note de votre demande de l'adresse du challenge U11 à BEAUCHAMP AS. La commission vous demande de consulter les adresses sur le site du DVOF – rubrique club ou de voir directement avec le club recevant

ST PRIX ES : Mail du 21 11 22

Pris note de votre demande de l'adresse du challenge U11 à ST LEU FC. La commission vous demande de consulter les adresses sur le site du DVOF ou de voir directement avec les clubs recevant

ST PRIX ES : Mail du 21 11 22

Pris note de votre demande de l'adresse du challenge U11 à VIARMES ASNIERES. La commission vous demande de consulter les adresses sur le site du DVOF ou de voir directement avec les clubs recevant

SOISY AM FC : Mail du 19 11 22

Pris note de la feuille de présence réclamée, de vos équipes U8/U9 du 01 10 22.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 21 11 22

Pris note de votre réponse quat à l'appel de feuille de présence de votre équipe U9 N2 du 01 10 22.

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 22 11 22

Pris note de la fermeture de vos installations jusqu'au 27 11 22 inclus. Le centre n° 25 du Challenge U10 est reportée dans son intégralité au 03 12 2022. La commission vous demande de prévenir les clubs qui devaient se déplacer.

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 17 11 22

Pris note de votre réponse quat à l'appel de feuille de présence de vos équipes U8/U9 N1 du 01 10 22.

M. Malik AICH : Mail du 18 11 22

Mail non traité

M. Mehdi KACI : Mail du 19 11 22

Mail non traité

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

REPORT DES RENCONTRES DU 15 OCTOBRE

Les rencontres de critérium U10/U11 - U12/U13 et Critérium Avenir du 15 Octobre 2022 sont reportées au 7 Janvier 2023.



RAPPEL

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL pour éviter une amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

CONVOCATIONS

LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 À 19 HEURES

La commission convoque :

- M. Ichem EL MAHI du club de **GOUSSAINVILLE FC**
- M. Gilles BONGOÛT du club du **COSMO TAVERNY**

Suite rencontre Critérium U12 Avenir du 12/11/2022

LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 À 19 HEURES 30

La commission convoque :

- M. ROUGET Adrien – Responsable du centre n° 8 – Coupe U12 du club de **PONTOISIENNE JS**
- M. AHAJAJ Faycal – Responsable de l'équipe 1 du club de **PONTOISIENNE JS**
- M. AUGUSTIN Marc - Responsable de l'équipe 2 du club de **GONESSE RC**
- M. RUSSELLO Joseph - Responsable de l'équipe 2 du club de **ERAGNY AS**
- M. GUIA Antony - Responsable de l'équipe 1 du club de **ST PRIX ES**

Suite rencontres et jonglerie du centre n° 8 – Coupe U12 du 19 11 22



CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR DU SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Le 1^{er} tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les 2 premiers de chaque poule pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule et les 31 meilleurs 2^{èmes} pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 28 Janvier 2023

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 5 décembre 2022 à 16 Heures dernier délai. Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

ATTENTION : En raison de la tenue d'un plateau U8/U9, le début des rencontres est fixé à 11h00

Pour les centres qui peuvent organiser les rencontres dès 9h30, il est possible de le faire en ayant eu l'accord des clubs adverses auparavant.

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les centres qui ne pourront avoir lieu ce Samedi 19 Novembre 2022 seront reportés au Samedi 3 Décembre 2022, prioritaires sur les rencontres de critérium.



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2012

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2013

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 1	CERGY-PONTOISE	Centre 2	DEUIL-ENGHIEN	Centre 3	MENUCOURT	Centre 4	BEZONS
	CERGY-PONTOISE FC 3		DEUIL-ENGHIEN FC 1		MENUCOURT AS 1		BEZONS USO 2
	ARNOUVILLE FAS 1		LE THILLAY ESM 1		BRUYERES-BERNES USM 1		GARGES FCM 1
	BELLOY ST MARTIN ASC 1		ENTENTE SSG 5		JOUY le MOUTIER FC 1		SAINT LEU FC 3
	SOISY-AM FC 2		EZANVILLE US 1		ARGENTEUIL RC 2		ECOUEEN FC 1

Centre 5	SOISY-AM	Centre 6	PUISEUX-LOUVRES	Centre 7	OSNY	Centre 8	PERSAN
	SOISY-AM FC 3		PUISEUX-LOUVRES FC 1		OSNY FC 1		PERSAN US 1
	DEUIL-ENGHIEN FC 3		BEAUCHAMP AS 2		GOUSSAINVILLE FC 4		BEZONS USO 1
	FRANCONVILLE FC 3		ARGENTEUIL FC 1		SOISY-AM FC 1		MENUCOURT AS 2
	COURDIMANCHE AS 2		MONTMORENCY FC 1		ADAMOIS OL 1		ERMONT AmS 1

Centre 9	PIERRELAYE	Centre 10	ERMONT AcF	Centre 11	ARGENTEUIL RC	Centre 12	VILLIERS le BEL
	PIERRELAYE FC 1		ERMONT AcF 1		ARGENTEUIL RC 1		VILLIERS le Bel FC 3
	VEMARS ST WITZ FC 1		ENTENTE SSG 1		OSNY FC 2		SARCELLES AAS 4
	CERGY-PONTOISE FC 2		ARGENTEUIL FC 2		HERBLAY ES 3		BEAUCHAMP AS 1
	GROSLAY FC 1		MARLY La Ville ES 2		JOUY le MOUTIER FC 2		CORMEILLAIS ACS 1

Centre 13	GOUSSAINVILLE	Centre 14	COSMO TAVERNY	Centre 15	FRANCONVILLE	Centre 16	ST PRIX
	GOUSSAINVILLE FC 2		COSMO TAVERNY 1		FRANCONVILLE FC 1		SAINT PRIX ES 2
	CORMEILLAIS ACS 2		VEXIN AS 1		SAINT LEU FC 2		PERSAN US 2
	HERBLAY ES 1		DEUIL-ENGHIEN FC 2		SAINT BRICE FC 1		EAUBONNE CSM 1
	FRANCONVILLE FC 2		VIARMES-ASNIERES OL 2		ENTENTE MMB 2		DOMONT FC 1

Centre 17	ST BRICE	Centre 18	JOUY le MOUTIER	Centre 19	ADAMOIS	Centre 20	SARCELLES
	SAINT BRICE FC 3		JOUY le MOUTIER FC 3		ADAMOIS OL 2		SARCELLES AAS 2
	OSNY FC 3		SAINT BRICE FC 2		GONESSE RC 2		ERAGNY AS 2
	ERMONT AcF 2		COURDIMANCHE AS 1		ENTENTE SSG 4		FOSES FU 2
	GONESSE RC 1		FRETTOISE ES 1		ROISSY US 1		CERGY-PONTOISE FC 1

Centre 21	ST LEU	Centre 22	HERBLAY	Centre 23	GONESSE	Centre 24	MARLY La VILLE
	SAINT LEU FC 1		HERBLAY ES 2		GONESSE RC 3		MARLY La Ville ES 1
	MAGNY EN VEXIN FC 1		SARCELLES AAS 5		VAUREAL FCM 1		VAUREAL FCM 2
	GOUSSAINVILLE FC 1		ECOUEEN FC 2		ENTENTE MMB 1		GOUSSAINVILLE FC 3
	AUVERS-ENNERY FC 1		ENTENTE SSG 2		VILLIERS le Bel FC 2		PONTOISIENNE JS 1

Centre 25	VIARMES ASNIERES	Centre 26	PONTOISIENNE	Centre 27	ARNOUVILLE	Centre 28	GARGES
	ENTENTE SSG 3		PONTOISIENNE JS 2		ARNOUVILLE FAS 2		GARGES FCM 2
	VIARMES-ASNIERES OL 1		CHAMPAGNE SFC 1		COSMO TAVERNY 3		SARCELLES AAS 3
	SAINT PRIX ES 1		ERMONT AmS 3		ERMONT AmS 2		COSMO TAVERNY 2
	FOSES FU 1		ERAGNY AS 1		MONTMAGNY FC 2		MONTMORENCY FC 2

Centre 29	ECOUEEN	Centre 30	ST OUEN	Centre 31	BOUFFEMONT	Centre 32	CHAMPAGNE
	ECOUEEN FC 3		SAINT OUEN AS 2		BOUFFEMONT AC 1		CHAMPAGNE SFC 2
	SAINT OUEN AS 3		SARCELLES AAS 1		BEAUMONT-MOURS ENT 1		EAUBONNE CSM 2
	BEZONS USO 3		MONTMAGNY FC 1		SAINT OUEN AS 1		VILLIERS le Bel FC 1



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2011

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2012 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1 ERAGNY	Centre 2 ERMONT AmS	Centre 3 GROSLAY	Centre 4 EAUBONNE
ERAGNY AS 2	ERMONT AmS 2	GROSLAY FC 1	EAUBONNE CSM 1
COSMO TAVERNY 3	ARGENTEUIL RC 2	BEZONS USO 2	SAINT BRICE FC 3
ARGENTEUIL FC 2	VIARMES-ASNIERES OL 1	BEAUMONT-MOURS ENT 1	AUVERS-ENNERY FC 2
COURDIMANCHE AS 2	DEUIL-ENGHIEN FC 3	COSMO TAVERNY 1	ERMONT AmS 1
Centre 5 ST OUEN AS	Centre 6 ADAMOIS	Centre 7 FRANCONVILLE	Centre 8 MONTMORENCY
OSNY FC 2	ADAMOIS OL 1	FRANCONVILLE FC 1	MONTMORENCY FC 1
VILLIERS le Bel FC 1	MAGNY EN VEXIN FC 1	ERAGNY AS 1	ECOUEEN FC 2
SAINT OUEN AS 3	OSNY FC 1	CHAMPAGNE SFC 2	VEXIN AS 1
HERBLAY ES 3	VILLIERS le Bel FC 3	SURVILLIERS AV 1	PIERRELAYE FC 1
Centre 9 BEAUCHAMP	Centre 10 CERGY-PONTOISE	Centre 11 ENTENTE MMB	Centre 12 DOMONT
BEAUCHAMP AS 1	CERGY-PONTOISE FC 1	ENTENTE MMB 2	DOMONT FC 1
MENUCOURT AS 1	PUISEUX-LOUVRES FC 1	ECOUEEN FC 3	EAUBONNE CSM 2
SAINT PRIX ES 1	SAINT LEU FC 3	HERBLAY ES 1	SAINT LEU FC 2
MONTMAGNY FC 1	VIARMES-ASNIERES OL 3	OSNY FC 3	FRETTOISE ES 1
Centre 13 GAFEPB	Centre 14 BELLOY	Centre 15 CHAUMONTEL-LUZ	Centre 16 EZANVILLE
GAFEPB 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1	CHAUMONTEL-LUZ. AS 1	EZANVILLE US 1
VILLIERS le Bel FC 2	ECOUEEN FC 1	PERSAN US 2	ERMONT AmS 3
GONESSE RC 2	ERMONT AcF 2	ENTENTE SSG 5	FONTENAY EN PARISIS FC 1
ENTENTE SSG 4	GOUSSAINVILLE FC 3	CORMEILLAIS ACS 1	FRANCONVILLE FC 3
Centre 17 BRUYERES-BERNES	Centre 18 SARCELLES	Centre 19 ARGENTEUIL RC	Centre 20 VAUREAL
BRUYERES-BERNES USM 1	SARCELLES AAS 2	ARGENTEUIL RC 1	VAUREAL FCM 2
GARGES FCM 1	BOISSY-CHARS ENT. 1	SAINT OUEN AS 1	JOUY le MOUTIER FC 2
AUVERS-ENNERY FC 1	PONTOISIENNE JS 2	ROISSY US 2	SOISY-AM FC 3
MARLY La Ville ES 1	DEUIL-ENGHIEN FC 1	GOUSSAINVILLE FC 2	SARCELLES AAS 3
Centre 21 COURDIMANCHE	Centre 22 MONTMAGNY	Centre 23 ARNOUVILLE	Centre 24 CORMEILLAIS
COURDIMANCHE AS 1	MONTMAGNY FC 2	ARNOUVILLE FAS 2	PONTOISIENNE JS 1
CERGY-PONTOISE FC 3	CERGY-PONTOISE FC 2	VIARMES-ASNIERES OL 2	CORMEILLAIS ACS 2
MONTMORENCY FC 2	SARCELLES AAS 4	VEMARS ST WITZ FC 1	ERMONT AcF 1
SOISY-AM FC 2	SAINT BRICE FC 1	ENTENTE SSG 3	GONESSE RC 3
Centre 25 MONTSOULT-BAILLET	Centre 26 FOSSES	Centre 27 ENTENTE SSG	Centre 28 ARGENTEUIL FC
MONTSOULT-BAILLET US 1	FOSSES FU 1	ENTENTE SSG 2	ARGENTEUIL FC 1
SOISY-AM FC 1	GONESSE RC 1	BEZONS USO 3	GARGES FCM 2
COSMO TAVERNY 2	MARLY La Ville ES 2	VAUREAL FCM 1	HERBLAY ES 2
BEZONS USO 1	EZANVILLE US 2	ERAGNY AS 3	PARMAIN AC 1
Centre 29 ROISSY	Centre 30 SAINT LEU	Centre 31 LE THILLAY	Centre 32 GOUSSAINVILLE
ROISSY US 1	SAINT LEU FC 1	LE THILLAY ESM 1	GOUSSAINVILLE FC 1
ADAMOIS OL 2	CHAMPAGNE SFC 1	ARNOUVILLE FAS 1	SARCELLES AAS 5
SAINT BRICE FC 2	SAINT PRIX ES 2	DEUIL-ENGHIEN FC 2	SAINT OUEN AS 2
ENTENTE MMB 1	ENTENTE SSG 1	GOUSSAINVILLE FC 4	PERSAN US 1
Centre 33 JOUY le MOUTIER			
JOUY le MOUTIER FC 1			
BOUFFEMONT AC 1			
SARCELLES AAS 1			
FRANCONVILLE FC 2			



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

PLATEAU U8/U9 du 01 10 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

U8/U9 N1 :

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de CERGY PONTOISE FC - centre n° 2 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à JOUY LE MOUTIER FC.

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club d'EAUBONNE CSM - centre n° 3 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à MONTMORENCY FC.

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de PONTOISIENNE JS - centre n° 4 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à RC ARGENTEUIL.

U8 N2 :

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club CORMEILLAIS ACS - centre n° 1 - U8 N2 du 01 10 22 à ARGENTEUIL FC.

FC VILLIERS LE BEL : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club FC VILLIERS LE BEL - centre n° 2 - U8 N2 du 01 10 22 à ARNOUVILLE FAS.

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ES HERBLAY - centre n° 4 - U8 N2 du 01 10 22 à COURDIMANCHE AS.

DOMONT FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club DOMONT FC - centre n° 5 - U8 N2 - du 01 10 22 à DEUIL ENGHEN FC.

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS – centre n° 6 - U8 N2 du 01 10 22 à ENTENTE SPORTIVE HERBLAY.

RC ARGENTEUIL : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club RC ARGENTEUIL – centre n° 7 - U8 N2 du 01 10 22 à ERMONT AMS.

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club FRANCONVILLE FC – centre n° 8 - U8 N2 du 01 10 22 à FRETTOISE ES.

ADAMOIS OL : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ADAMOIS OL – centre n°11 - U8 N2 du 01 10 22 à ENTENTE SSG

VAURÉAL FCM : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club VAUREAL FCM – centre n°11 - U8 N2 du 01 10 22 à ENTENTE SSG

SOISY AM FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SOISY AM FC – centre n° 10 - U8 N2 du 01 10 22 à MONTMAGNY FC.



U9 N2 :

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ENTENTE SPORTIVE HERBLAY - centre n°1 - U9 N2 du 01 10 22 à AS ERAGNY FC.

DEUIL ENGHIEU FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de DEUIL ENGHIEU FC - centre n°3 - U9 N2 du 01 10 22 à BOUFFEMONT ACF.

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de PUISEUX LOUVRES FC - centre n°4 - U9 N2 du 01 10 22 à DOMONT FC.

GONESSE RC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club GONESSE RC - centre n°5 - U9 N2 du 01 10 22 à ECOUEN FC.

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club CORMEILLAIS ACS - centre n°6 - U9 N2 du 01 10 22 à ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT.

RC ARGENTEUIL : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club RC ARGENTEUIL - centre n°8 - U9 N2 du 01 10 22 à SARCELLES AAS.

PLATEAU U6/U7 du 08 10 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

BEZONS US : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club BEZONS US - centre n°3 – U6/U7 du 08 10 22 à ARGENTEUIL FC.

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club COSMO TAVERNY - centre n°3 – U6/U7 du 08 10 22 à ARGENTEUIL FC.

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club FRANCONVILLE FC - centre n°7 – U6/U7 du 08 10 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club MONTMORENCY FC - centre n°8 – U6/U7 du 08 10 22 à DOMONT FC.

ST LEU 95 FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club SAINT LEU 95 FC - centre n°8 – U6/U7 du 08 10 22 à DOMONT FC.

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CORMEILLAIS ACS - centre n°11 – U6/U7 du 08 10 22 à ERMONT AMS.

ADAMOIS OL : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ADAMOIS OL - centre n°12 – U6/U7 du 08 10 22 à EZANVILLE US.

AUVERS ENNERY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club AUVERS ENNERY FC - centre n°12 – U6/U7 du 08 10 22 à EZANVILLE US.

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS - centre n°13 – U6/U7 du 08 10 22 à FRANCONVILLE FC.

VIARMES ASNIERES OL : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club VIARMES ASNIERES OL - centre n°15 – U6/U7 du 08 10 22 à GOUSSAINVILLE FC.



COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club COSMO TAVERNY - centre n°17 – U6/U7 du 08 10 22 à MONTMAGNY FC.

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club EAUBONNE CSM - centre n°18 – U6/U7 du 08 10 22 à MONTMORENCY FC.

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club CERGY FC - centre n°19 – U6/U7 du 08 10 22 à RC ARGENTEUIL.

JOUY LE MOUTIER FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club JOUY LE MOUTIER FC - centre n°19 – U6/U7 du 08 10 22 à RC ARGENTEUIL.

BELLOY ST MARTIN ASC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club BELLOY ST MARTIN ACS - centre n°21 – U6/U7 du 08 10 22 à CHAMPAGNE SFC

PRESLES USL : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PRESLES USL - centre n°21 – U6/U7 du 08 10 22 à CHAMPAGNE SFC

PERSAN 03 US : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PERSAN 03 US - centre n°21 – U6/U7 du 08 10 22 à CHAMPAGNE SFC

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PIERRELAYE FC - centre n°22 – U6/U7 du 08 10 22 à SOISY AM FC.

AMENDES

BELLOY ST MARTIN ASC : Forfait général, après parution des calendriers, de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 – série 2
groupe D
Amende : 25€

THILLAY ESM : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n°4 – plateau U9 N2 du 01 10 22 à DOMONT FC
Amende : 50€

SURVILLIERS AVENIR : Forfait non avisé de votre équipe sur centre n°15 – U6/U7 du 08 10 22 à GOUSSAINVILLE FC.
Amende : 50€

VILLIERS LE BEL FC : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 3 – U8/U9 N1 du 01 10 22 à MONTMORENCY FC.
Amende : 50€

PONTOISIENNE JS : Non transmission suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25273618 - 25273663 du 22 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre BEZONS USO 5 & 6
Amende : 30€ x 2 = 60€

PUISEUX LOUVRES FC : Non transmission suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25273795 - 25273840 du 22 10 22 – critérium U12/U13 série 2 contre MENU COURT AS 1 & 2
Amende : 30€ x 2 = 60€

SURVILLIERS AVENIR : Non transmission suite 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25273695 & 25273740 du 08 10 22 – critérium U12/U13 série 2 à BELLOY ST MARTIN ASC
Amende : 30€ x 2 = 60€

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 À PARTIR DE 18H00